

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

DÉCISION N° 002025_069

OBJET : Marché public d'assurances pour les besoins de la Ville – Responsabilité Civile et risques annexes – Flotte véhicules et risques annexes – Protection Juridique

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6

Vu la délibération n° 02020_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le lancement d'une consultation sous la forme d'un marché public à procédure adaptée en vue de souscrire des contrats d'assurances pour les besoins de la Ville en trois lots :

Lot n°1 : Responsabilité Civile et risques annexes

Lot n°2 : Flotte véhicules et risques annexes

Lot n°3 : Protection Juridique

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le BOAMP le 17 juin 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Considérant les cinq offres reçues à la date limite de remise des offres, le 23 juillet 2025.

Considérant que l'analyse des offres a été faite par le cabinet ACE Consultants selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation à savoir 45% pour la valeur technique, 50% pour le prix et 5% pour l'indexation.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune.

Considérant le rapport d'analyse des offres.

DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

30 SEP. 2025

ID : 077-217702158-20250929-002025_069-AU

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché d'assurances pour les besoins de la Ville, divisé en trois lots se répartissant comme suit :

- Le Lot n°1 : Responsabilité Civile et risques annexes, au groupement PNAS (courtier/mandataire) - TOUR CB21 - 16 place de l'Iris - 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX AREAS DOMMAGES (assureur porteur du risque) - 47/49 Rue de Miromesnil - 75008 PARIS pour un montant de prime annuelle de 15 630.94 € TTC.
- Le Lot n°2 : Flotte véhicules et risques annexes, à la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 60 boulevard Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 OLIVET CEDEX pour un montant de prime annuelle de 19 321.56 € TTC.
- Le Lot n°3 : Protection Juridique, au groupement CABINET MADELAINE-BRISSET (courtier/mandataire) - ZAC La Chevalerie 426 rue Jules Valles - 50000 SAINT LO CFDP (assureur porteur du risque) - Immeuble l'Europe - 62 rue de Bonnel - 69003 Lyon pour un montant de prime annuelle de 2 604.30 € TTC.

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026, il est reconductible 3 fois pour une durée d'un an. La durée maximale ne pourra pas excéder quatre années.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 29/09/2025

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN